

Le vingtunième jour du mois de Septembre mil six cents septante
Mariage quatre nous soussignés avons donné & délivré un certificat espice
pété de notre main à Leonard pigeon m'asson du village des leys
cuyois en cette paroisse pour le faire sceler de l'escu de monseigneur
le lieutenant Evêque de Limoges afin d'aller recevoir la benediction nuptiale
dans la paroisse de saint Jacques de Thourmeau Diocèse de Dur
D'Angoulême & ce après avoir publié par trois dimanches soit jour
de dimanche ou de fête au prône de notre grand messe paroissiale
les annonces de mariage d'entre le susdit Leonard pigeon du
village des leys en cette paroisse d'une part, & Charlotte naucan
paroisse de saint Jacques Thourmeau Diocèse d'Angoulême d'autre
à l'avenir première fois a été publié le neuvième jour de
Septembre, le second a été publié le seize & le troisième
a été publié le vingtunième desdits mois & en tant
qu'il nous ait paru aucun empêchement canonique ni opposition
quelconque & le dit pigeon n'a rien signé de ce susdit.
Reynes recteur et vicair